

La campagne de pré candidature précède la campagne d'inscription administrative *

PHASE 1 : E-candidature (obligatoire)

Dates : du 3 avril 2023 au 1^{er} septembre 2023

1. Connectez-vous sur :
<http://www.univ-antilles.fr/candidature>
2. Pré-candidatez dans la formation correspondant à votre choix
3. Déposez toutes les pièces justificatives demandées au format numérique (pdf, jpg ou png- 8 mo maximum)
4. Cliquez sur l'onglet « transmettre ma candidature »
5. Consultez régulièrement votre courrier électronique pour suivre l'état d'avancement de votre pré-candidature.

PHASE 2 : Examen des dossiers par la commission d'admission

- 1- Transmission de l'avis de la commission par courrier électronique dans un délai de 2 mois
- 2- Dès la réception de la décision Connectez-vous de nouveau sur :

<http://www.univ-antilles.fr/candidature>

et indiquez votre réponse en cliquant dans l'onglet « confirmation » ou « désistement »
